

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 11 décembre 2025**

**Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL**

Nombre de membres en exercice : 37  
Nombre de membres présents : 36  
Absents excusés : 01

Date de convocation : 04/12/2025

**Délibération N° D-2025-1112-11**

Membres présents : 36 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Madame BERBACH Gisèle a donné pouvoir à M. BURGER Gaston pour voter en son nom.

Membre absent excusé : 1/37  
Madame DIETRICH Isabelle.

**Objet : Protocole d'accord relatif au Réseau Express Métropolitain et Européen (REME) avec la Région Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg**

Depuis l'année 2021 et la mise en place d'un schéma directeur de mobilités, la Région Grand Est (RGE) et l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) ont œuvré en commun à la création d'un Réseau Express Métropolitain et Européen (REME) performant.

M le Président explique aux membres du Conseil que l'EMS et la RGE ont exprimé le souhait de pérenniser le service offert par le REME en s'inscrivant dans la démarche de Service Express Régional Métropolitain (SERM), initiée par la loi éponyme du 27 décembre 2023. Cette intention a permis d'aboutir, en juin 2024 à la labellisation du SERM de Strasbourg par le Ministère des Transports. La mise en œuvre progressive du SERM constitue une nouvelle étape que la RGE et l'EMS souhaitent aujourd'hui mener en pleine association avec l'ensemble des collectivités bénéficiaires du projet.

La Région Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg proposent ainsi de construire progressivement une gouvernance politique qui associe l'ensemble des intercommunalités bénéficiaires du projet, qui chacune sont autorités organisatrices des mobilités sur leur territoire et la Région Grand Est, qui est l'autorité organisatrice des mobilités à l'échelle régionale.

Ils proposent ainsi à notre collectivité de signer un protocole d'accord qui vise à :

- améliorer à court terme l'offre de desserte routière sur les axes principaux déterminés lors d'échanges avec les territoires en fixant les premiers jalons de ces évolutions et les principes de poursuite de mise en œuvre des premières actions pour le développement d'un réseau de cars express, dans le cadre du SERM.

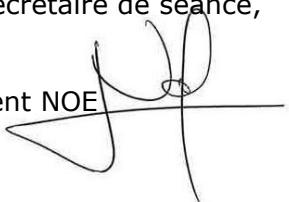
- déterminer en cohérence avec ces premières collaborations communes, les modalités de mise en œuvre d'un syndicat mixte de transports, instance de coopération entre intercommunalités sur les questions de mobilité et du SERM en particulier.

Après délibération, le Conseil communautaire  **valide** le projet de protocole d'accord et  **autorise** le Président  **à signer** le document et  **à poursuivre** les échanges avec la Région Grand Est et l'EMS pour avancer sur ce sujet.

Fait à Truchtersheim, le 12 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL

